



Problème installation panneaux photovoltaïques

Par **eden23**, le **05/10/2009** à **11:16**

Bonjour,

Bonjour, en mars j'ai été démarché par téléphone par "Concept Habitat" pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Etant très sensible au problème d'environnement j'ai voulu en savoir plus sur la production d'énergie électrique propre. Un commercial et donc venu fin mars 09, avec pleins de promesses, nous pouvions être maison témoin et nous avons ainsi pleins d'avantages donc le plus intéressant : une réduction énorme du prix des panneaux, mais il fallait se décider tout de suite. Et nous voilà partie pour plus de 6 mois de galère. Il a fallu attendre début mai pour que l'installateur vienne prendre les mesures, versement d'un 1er acompte de 6500Euros, puis il a fallu refaire la bon de commande car il avait développer de nouveaux panneaux plus performants. Puis pas de nouvelles après de nombreux appels, de nouveaux papiers à remplir,... Les installateurs sont enfin arrivés mi- juillet (alors que nous devons être installés en juin et branchés par EDF en aout : promesses du commercial pour nous faire signer). Les installateurs repartent donc avec le reste de la somme due soit : 16957.92 Euros qu'ils ne doivent retirer qu'à la fin du mois. Le lundi, le chèque est retirer et je suis en négatif sur mon compte car la somme du prêt que j'ai demandé pour l'achat de ces panneaux n'est pas encore versée car il faut une facture acquittée à ma banque. Facture que je dois réclamer à concept Habitat. Ensuite, il nous manque 3 photos pour le dossier ERDF, il faudra attendre début septembre soit 1mois1/2 pour qu'une personne de concept Habitat se déplace pour faire ces 3 photos. Et nous sommes aujourd'hui début octobre, et nous avons la surprise de constaté qu'il nous faut verser 536 Euros à ERDF pour qu'ils viennent brancher nos panneaux photovoltaïques au réseau. Somme non prévue à la signature de la commande. Concept Habitat prenait tout en charge, une fois les 23457.92 Euros versés, nous n'avions plus rien à déboursier. Vendredi, le patron de Concept Habitat devait nous rendre visite mais nous n'avons plus de nouvelles, nous n'arrivons à joindre personne. Aucun sérieux dans cette "boîte". Je ne sais plus quoi faire, merci de me donner des conseils.

Par **jeetendra**, le **05/10/2009** à **12:08**

[fluo]Unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes[/fluo]

Adresse

Cité administrative

place Bonnyaud

BP 111

23003 GUERET CEDEX

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Téléphone : +33 5 55 41 73 00

Télécopie : +33 5 55 41 73 16

Courriel : dd23 [@] dgccrf.finances.gouv.fr

Bonjour, contactez la [fluo]dgccrf à Gueret[/fluo], adresse ci-dessus, ça relève de leur compétence, ils vous aideront, cordialement.

Par **eden23**, le **05/10/2009** à **12:58**

Merci de votre aide, je prends contact avec eux tout de suite

Par **louloute87**, le **18/04/2010** à **18:33**

Bonjour,

j'ai moi aussi des problèmes avec concept habitat seriez-vous d'accord pour que nous nous rencontrions afin d'en discuter et voir si nous ne pourrions pas faire quelque chose?...

Je trouve ça scandaleux ce qu'ils vous ont fait mais je ne suis pas guère étonné

merci de votre réponse

Par **Pascal**, le **16/06/2010** à **00:32**

Bonjour , Moi aussi je suis une victime du manque de sérieux de habitat concept.

Le commercial nous a démarché pour l'installation de panneaux photovoltaïque en 2009. Son argumentaire était plutôt pas mal mais le problème ne vient pas de l'installation en elle même mais de son financement. En effet il nous a été garanti que nous toucherions 50% de 16000€

pour un couple en crédit d'impôt plus une majoration de 400€ par enfants a charge. Le problème c'est que cela est vrai pour un couple marié et il a orienter les débats en ce sens. En finissant ma déclaration d'impôt il se trouve que je suis célibataire vivant maritalement et bien le credit d'impôt n'est plus que de 50% de 8000 donc 4000€. Le commercial ne m'a présenter aucun document précisant le montant des aides de l'état et je n'ai que des notes prise sur le vif dans un cahier pendant son argumentaire. Aujourd'hui je ne sais que faire ormis bloquer le paiement du crédit mais c'est une société tiers. Comment puis-je prouver que de bonne fois le commercial m'a sciemment menti pour faire sa vente ? A part les notes de mon cahier je n'ai rien d'autre. Est-ce qui devait me presenter des papiers précisant le credit d'impôt entre célibataire et couple ? Je suis pret a faire une demarche aupres de n'importe quel service de l'etat pour leur faire payer leur manque de respect de leur client en mentant sans me montrer les papiers ou le crédit d'impôt est stipuler. Que puis-je faire comme démarche sinon me regrouper avec d'autre personne pour tenter une "class action" devant ce manque de sérieux

Par **Greenkraft Expertise**, le **26/06/2010** à **02:17**

Bonjour,

Si vous vivez maritalement, pour disposer de la totalité du crédit d'impôt, il vous suffit que votre facture soit établie aux deux noms et chaque déclarant fiscal aura droit à sa part de credit d'impôt en présentant un exemplaire de la facture. Attention, la facture devra également comporter de façon explicite la part main d'oeuvre.

Par **cyrose01**, le **19/01/2011** à **13:03**

Bonjour, j'ai fait mettre des panneaux photovoltaïques en Mars 2010.

Je suis branché depuis le mois d'Août 2010 depuis mon toit est foutu, de nombreuses sont apparus depuis les travaux et je suis toujours dans l'attente des réparations que doit faire la société (j'ai signé le bon de commande en Octobre 2009 et devait être installer en décembre 2009).

En Mars 2010, j'ai envoyé une lettre recommandée pour annuler la commande en retour j'ai eu les panneaux photovoltaïques livrer dans ma cour.

Depuis que j'ai été installé ils sont revenus plusieurs fois réparer les fuites en en faisant des nouvelles. D'après l'entreprise mon toit était trop vieux et n'étais pas droit alors qu'il a 19 ans.

Par **Greenkraft Expertise**, le **19/01/2011** à **16:51**

Bonjour,

Quelle est le procédé d'intégration utilisé par votre installateur ?

Quelle est la pente de votre toit en degrés ?

Certains procédés ne sont garantis par le fabricant que pour des pentes supérieures à certaines limites.

Il est tres frequent de voir des chantiers dont les fuites proviennent du non respect de ces consignes constructeur.

Par **pascalaude24**, le **05/05/2012** à **13:57**

bonjour

j'ai une installation de panneaux photovoltaïque et je me suis aperçu que par temps de pluie j'ai des fuites; la société est déjà venue plusieurs fois réparer mais toujours cette fuite; cela dégrade mon plafond de garage, comment puis-je faire pour remédier à cela pour des dommages et plus de fuite, aidez-moi je désespère.....

Par **ZOO**, le **29/09/2012** à **18:50**

VOILA POURQUOI EN FRANCE L'ÉNERGIE SOLAIRE NE FONCTIONNE PAS

Par **alpotin**, le **25/09/2014** à **21:05**

Mon problème est un peu différent : mes panneaux ont été installés dans les délais et fonctionnent bien. Le hic c'est que l'installateur (société Rev'solaire) n'a pas rempli l'attestation sur l'honneur de la compatibilité des travaux. Or ERDF m'informe que sans cette attestation, il est impossible de prendre en charge mon contrat de revente d'électricité. Bien entendu, la société Rev'solaire n'existe plus (impossible à joindre ni par téléphone, ni par courrier, ni par mail) et je ne sais pas comment faire pour obtenir cette attestation. Quelqu'un peut-il m'aider?

Ai-je un recours alors que Rev'solaire avait signé une attestation de livraison (mais pas celle sur l'honneur)?

Merci

Par **Greenkraft Expertise**, le **05/10/2014** à **10:46**

Bonjour alpotin,

Vous devez chercher quel est le liquidateur de cette société, et lui réclamer par lettre recommandée la fourniture de ce document.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, il ne vous restera plus qu'à introduire une action en annulation de la vente et du prêt affecté, s'il y en a eu un, auprès du Tribunal d'Instance de votre ressort.

cordialement

Par **alpotin**, le **06/10/2014** à **16:10**

Merci, Comment fait-on pour connaître le liquidateur

Par **Greenkraft Expertise**, le **06/10/2014** à **16:17**

Faites une recherche sur societe.com ou infogreffe.fr, avec le numero siret figurant sur le bon de commande ou la facture.